

Année 2019

---

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°988**  
**SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.*

*M. Nicolas Dainville, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Élisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Élodie Sornay, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.*

*Absents excusés : Anne Capioux (pouvoir à Nicolas Dainville), Pierre Fond (pouvoir à Janick Géhin), Michel Laugier (pouvoir à Ghislain Fournier), Karl Olive (pouvoir à Pierre Bédier), Laurence Trochu (pouvoir à Joséphine Kollmannsberger), Pauline Winocour-Lefèvre (pouvoir à Laurent Richard).*

***Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental***

M. LE PRÉSIDENT – Des élèves délégués de 6<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> du collège Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye assistent ce jour à la séance. Les élèves seront ensuite reçus salle Catinat où Elisabeth Guyard et Jean-Noël Amadei répondront à leurs questions.

Nous accueillons également le directeur de la Recherche et le directeur du centre des matériaux de l'Ecole Mines Paris Tech.

Vous trouverez sur table la communication des marchés à procédure adaptée. Je note qu'ils n'appellent pas de remarque. Le bilan d'activité 2018 de la 6<sup>ème</sup> commission (commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics) est également remis sur table.

***Adoption des comptes rendus analytiques n° 986 du 21 décembre 2018 et n° 987 du 25 janvier 2019***

Les comptes rendus analytiques n°986 du 21 décembre 2018 et n° 987 du 25 janvier 2019 sont adoptés.

***Représentation du Département au conseil d'administration du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique (C.H.A.G.) de Pacy-sur-Eure***

M. LE PRÉSIDENT – L'assemblée départementale est actuellement représentée par Marie-Hélène Aubert au Conseil d'administration du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique (C.H.A.G.) de Pacy-sur-Eure. Elle ne souhaite plus y siéger, compte tenu de l'éloignement de cette structure. Nous devons donc modifier notre représentation au sein de cette instance. Je vous propose de désigner Didier Jouy pour la remplacer au sein de cette instance.

*Didier JOUY est désigné nouveau représentant du département des Yvelines au Conseil d'administration du C.H.A.G.*

*La délibération 9-5919 est adoptée à l'unanimité.*

***Approbation d'une opération de construction "campus d'innovation Mines ParisTech" à Versailles Satory***

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – Depuis 10 ans, après la mise en place de l'O.I.N., la dynamique du développement semble être davantage lancée dans l'Essonne et force est de constater l'absence de moyens équivalents dans les Yvelines en faveur du développement économique mobilisé par l'O.I.N., l'État et l'Établissement public de Paris-Saclay. Pourtant, la partie yvelinoise pèse aux 3/5<sup>ème</sup> dans les équilibres globaux de ce futur pôle scientifique et technologique au rayonnement international. La volonté est de positionner Versailles-Grand-Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines comme territoire de l'innovation industrielle du cluster, tel qu'indiqué dans le Contrat de Développement Territorial signé par toutes les parties en décembre 2015.

C'est particulièrement le cas du secteur du plateau de Versailles Satory, pôle économique structurant grâce à la présence d'entreprises et d'établissements des filières de la défense et des mobilités, représentant au global 5 200 emplois (3 200 au sein des différentes entités de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie et 2 000 au sein des différentes entreprises comme PSA ou Arquus). Le plateau de Versailles Satory offre une densité exceptionnelle d'activités de recherche et de développement sur des domaines en croissance (cluster Innovation Défense Terrestre et cluster des Mobilités Innovantes), des pistes d'essai mises à la disposition des industriels, un potentiel

foncier très important et une localisation exceptionnelle au cœur de l'écosystème économique des Yvelines et au pied du futur métro de la ligne 18 du Grand Paris Express. Sans attendre la mise en œuvre opérationnelle de la Z.A.C. Satory Ouest (qui prévoit environ 500 000 m<sup>2</sup> d'aménagement, le Département a engagé, depuis une dizaine d'années, une politique volontariste de développement de ce secteur, représentant au global un investissement de plus de 30 millions d'euros. Après le bâtiment Védécom, le Département entend aujourd'hui poursuivre son effort d'investissement par la réalisation, en maîtrise d'ouvrage, d'un bâtiment de 15 000 m<sup>2</sup> ayant vocation à accueillir une délégation de l'école « Mines ParisTech » regroupant sur 12 820 m<sup>2</sup> trois de ses laboratoires de recherche d'excellence, à savoir le Centre des Matériaux (actuellement sur Évry), le Centre d'Efficacité des Systèmes Energétiques (actuellement à Palaiseau) et une antenne de son Centre de Robotique localisé à Paris. Il est question d'accueillir à terme 300 chercheurs sur ce site. Afin d'anticiper dès à présent les besoins croissants des deux clusters en développement notamment en matière d'accueil d'entreprises, 2 180 m<sup>2</sup> de surface tertiaire complémentaires seront réalisés. Un programme optionnel de stationnement mutualisé de 250 places sera étudié.

L'opération de travaux de construction en maîtrise d'ouvrage par le Département de ce programme immobilier représente un montant global prévisionnel de 69,1 millions d'euros TTC dont 9,4 millions d'euros pour la tranche exceptionnelle. La mise à disposition de l'ensemble immobilier réalisé par le Département à Mines ParisTech se fera sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 30 ans. L'école occupera les locaux moyennant un loyer symbolique et Mines ParisTech sera en charge de la gestion de ces locaux, de leur exploitation et de leur entretien. Pour ce faire, le Département aura recours à un marché public global de performance pour réaliser cette opération et le lancement de la consultation en procédure concurrentielle négociée. Les engagements pris par Mines ParisTech quant à son implantation dans ce nouveau bâtiment sont présentés dans une convention d'étude de travaux annexée à la présente délibération. Une convention de partenariat complémentaire sera établie entre le Département et l'École afin de maximiser l'impact de ce projet sur le territoire avant son installation prévue en 2023.

L'ambition du Département au travers de ce projet est de doter le campus d'innovations de rang mondial sur des problématiques au cœur des activités innovantes des industriels yvelinois. L'investissement que va engager le Département est l'un des plus importants jamais réalisé par les Yvelines en matière de développement, permettant de soutenir un secteur clé et de préserver la dynamique et l'attractivité de notre territoire.

Accueillir Mines ParisTech dans les Yvelines et plus particulièrement à Versailles–Satory démontre que l'O.I.N. Paris-Saclay est bien l'O.I.N. Paris-Versailles-Saclay.

Ces trois laboratoires que nous allons accueillir sont au cœur des enjeux industriels de demain, comme l'usine du futur est essentielle aux grands industriels présents dans les Yvelines que sont notamment PSA, Renault, Safran, Thalès, Athos...

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Marie-Célie GUILLAUME – Je me réjouis de l'arrivée de Mines ParisTech sur ce site, qui complète et enrichit l'offre de ce cluster que nous constituons depuis quelques années avec le bâtiment Mobilab, qui n'est pas exclusivement réservé à Védecom, mais qui accueille d'autres entreprises comme Transdev ou Ifsttar. Il est important de poursuivre l'impulsion pour accueillir des chercheurs et des industriels. Il s'agit d'une étape importante pour préserver l'identité industrielle et de recherche de notre département.

Yves VANDEWALLE – Je partage ces propos.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Je remercie le Département d'avoir une vraie vision pour Versailles-Satory et d'investir une somme aussi considérable pour accueillir Mines ParisTech et compléter ce cluster sur les mobilités. Nous sommes très attentifs aux développements qui vont compléter ce site, à savoir celui des transports et de l'accessibilité et également la construction de logements en cours. L'installation de ce pôle est majeure pour l'avenir de Satory-Ouest.

M. LE PRÉSIDENT – L'arrivée de ces laboratoires sur Satory est l'illustration de la constance de la politique de notre Département depuis 25 ans, qui porte ses fruits. Notre dépense est chiche, sauf lorsque cela « vaut le coup ». Notre gestion est traditionnelle et pérenne. Nous dépensons très peu en fonctionnement afin d'être en situation d'investir puissamment lorsque cela est nécessaire. Je doute que de nombreux Départements en France puissent investir autant. Cette opération s'est faite en moins de deux ans : imaginez le temps qui aurait été nécessaire à d'autres institutions pour y parvenir ! Cette opération est donc rendue possible par la qualité de la gestion de notre Département.

Deuxièmement, nous portons une vision que l'État français serait bien inspiré d'adopter. Elle consiste à investir dans la recherche et développement, le terreau dans lequel l'industrie peut se développer, ce qui permet le développement du secteur tertiaire. Les pays qui le font ont gagné une place dans la compétition mondiale. Ceux qui ne le font pas, comme la France, dégringolent. Notre Département défend, becs et ongles le maintien de l'industrie. Lorsque nous aidons l'industrie automobile à travers Védecom ou les aménagements au sein des usines pour les rendre plus performantes

(construction de Hub...), nous sommes également dans notre mission. La loi NOTRe dit que le développement économique n'est pas de notre compétence, mais le domaine de la recherche et du développement n'est pas concerné par cette loi, qui est une ânerie : laissons la liberté aux collectivités. Par sa puissance et sa proximité, l'échelon départemental permet en deux ans de prendre les décisions et de rencontrer les bonnes personnes. Nous sommes donc bien dans la politique fondamentale du Département des Yvelines.

Troisièmement, nous souhaitons que cette rigueur budgétaire et cette vision soient partagées, essentiellement avec les intercommunalités, les plus à même de partager le développement économique. J'ai à ce titre un point de divergence avec Claire CHAGNAUD-FORAIN, qui a mentionné les logements. Je souhaite que Satory soit un diamant du développement économique des Yvelines. La construction de logements sur cette zone doit être à la marge. Ceux qui y sont déjà installés sont dans un état lamentable. Plutôt que de vouloir en construire d'autres à travers l'E.P.B.S., il serait souhaitable que l'État décide enfin de réhabiliter les logements des gendarmes à Satory, au risque de finir comme les murs de la prison de Poissy. Nous vivons en 48 heures l'histoire de notre pays : un mur de prison qui s'écroule faute d'entretien par l'Etat, alors que le Département investit 50 fois le prix de ce mur pour aider la recherche et le développement. Satory est une chance pour Versailles et pour les Yvelines : ne laissons pas passer cette opportunité.

Lorsqu'il a été question avec le préfet de Région l'époque (Bertrand Landrieu) de créer une O.I.N. sur le plateau de Saclay, j'ai exigé qu'elle vienne dans les Yvelines et englobe Satory. Je pensais dès ce moment que nous ne pourrions pas nous opposer à la volonté de l'État de développer le Plateau de Saclay, ce que je considère comme une ânerie. En effet, pourquoi choisir une zone qui ne peut être que mal ravitaillée et desservie pour y développer des pépites, alors que les Yvelines sont un territoire parfait pour accueillir ceux qui ont été installés sur le plateau de Saclay ? En englobant Satory, nous nous donnons les moyens de faire mieux que le plateau de Saclay. Il ne s'agit pas d'une compétition avec le département de l'Essonne. Le plateau de Saclay est mal conçu, sans infrastructures de transport performantes, qui seraient très coûteuses. Ce n'est pas le cas de Satory, qui est un site exceptionnel. Ne consommons pas l'espace de Satory dans des combats de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie. L'école et les laboratoires que vous représentez sont une fierté mondiale. Cette école a des collaborations avec les plus grandes universités du monde. D'autres viendront. Notre vision territoriale sur Satory est celle du très haut de gamme : nous ne pouvons pas gaspiller cet atout.

Notre rigueur budgétaire permet de servir une vision du développement économique de notre territoire, en association avec les intercommunalités.

Quatrièmement, c'est ici que nous voyons la complémentarité entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine : ces 70 millions d'euros sont une somme importante, qui représente 15 % de notre budget d'investissement annuel. Créer une grande collectivité, complémentaire, encore plus puissante budgétairement, offre la possibilité de faire des opérations de cette envergure plus souvent, à taux d'impôt constant.

Nous pouvons nous réjouir de cette délibération et de l'arrivée de l'Ecole Mines ParisTech sur le site de Satory. Je remercie ses représentants d'être venus à nous et de nous avoir associés à cette opération. Nous regarderons ensemble grandir notre enfant !

*La délibération 5-5902 est adoptée à l'unanimité.*

Olivier DE LA FAIRE – Les élus de Versailles et de Versailles-Grand Parc vous remercient.

*Applaudissements.*

***Mise en place et gestion d'un dispositif carte collégien multiservices Hauts-de-Seine/Yvelines. Constitution d'un groupement de commandes***

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Cette délibération permettant l'accès à la culture et au sport des collégiens et est un bel exemple du partenariat réalisé entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. L'objectif est d'avoir un rapprochement des dispositifs, notamment lorsqu'ils fonctionnent bien. Le dispositif Pass+, initié dans les Hauts-de-Seine en 2017, est une aide financière pour les activités extrascolaires et propose un service de soutien scolaire en ligne, des offres culturelles et l'inscription à la restauration scolaire. Il vous est proposé d'étendre le Pass+ aux collégiens du département des Yvelines. Cette aide financière de 100 euros pour les boursiers et de 80 euros pour les non-boursiers ne proposera que des offres culturelles et sportives, sans inclure le soutien en ligne qui existe par ailleurs via l'E.N.T. dont nos collégiens peuvent bénéficier. Il est probable qu'une partie de la somme sera réservée au sport et l'autre à la culture, afin que les deux axes soient utilisés. Un travail est réalisé avec les associations, les clubs et les équipements sportifs et culturels afin de conventionner avec eux et qu'ils acceptent la carte Pass+. Dans le cadre d'un réel partenariat entre les deux départements, les collégiens yvelinois pourront fréquenter les structures sportives et culturelles des Hauts-de-Seine, et réciproquement. Chaque collectivité est responsable financièrement des dépenses engendrées par ces collégiens.

Un groupement de commandes sera également mis en place pour rendre le Pass+ effectif à la rentrée 2020. Cette date correspond à la fin de l'actuel contrat des Hauts-de-Seine. Un groupe de travail se réunira avec les membres de la commission Culture et Éducation en mai prochain. Les Hauts-de-Seine seront le pilote de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT – Ce dispositif est non seulement bénéfique pour les collégiens, mais également pour le monde culturel et sportif. Il est l'exemple type des bienfaits du rapprochement avec les Hauts-de-Seine. J'étais hier avec Patrick Devedjian dans les Hauts-de-Seine pour la présentation de Job 78 et Job 92, qui est une initiative yvelinoise. Notre Département a en effet créé, avec Activity', un dispositif inspiré de celui existant dans le Loir-et-Cher permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi et de l'ouvrir de manière fluide aux attributaires du R.S.A. Les Hauts-de-Seine ont perçu la pertinence de notre dispositif et l'ont adopté. Nous avons pour notre part découvert la pertinence de leur dispositif de Pass+. Il s'agit d'un mécanisme de fertilisation croisée, avec deux institutions qui innovent chacune et qui s'inspirent de l'autre.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-5911 est adoptée à l'unanimité.*

### ***Travaux de Réhabilitation du bâtiment S en Learning Center à l'Institut d'Études Politiques à Saint-Germain-en-Laye***

M. LE PRÉSIDENT – Je suis agacé par les anglicismes : un « *learning center* » est un centre d'apprentissage.

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver l'opération de réhabilitation du bâtiment S de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye, statutairement rattaché à l'Université de Cergy-Pontoise. 600 élèves sont attendus pour la rentrée 2020. Le programme de travaux prévoit l'aménagement total du bâtiment S (2000 m<sup>2</sup>) pour proposer des espaces permettant des usages diversifiés, entre autres salles de lecture, salle de consultation des collections (plus de 10 000 documents), salle de conférence et auditorium pour 60 places modulables. Ce futur centre de formation offrira aux étudiants un lieu adapté aux moyens d'apprentissage actuel et au changement de pratiques des étudiants (ressources numériques et réseaux sociaux). Cette opération d'un montant de 6,5 millions d'euros bénéficie d'une subvention de la région Ile-de-France à hauteur de 4,4 millions d'euros et d'une participation de l'Université Cergy-Pontoise à hauteur de 800 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-5909 est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRÉSIDENT – Comme nous soutenons l’innovation sur Satory, nous portons également cette école de Sciences Politiques de Saint-Germain-en-Laye, qui est une autre pépite du département des Yvelines.

***Mise en œuvre de la Plateforme Interdépartementale 78-92 sur le site de Bécheville***

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Il s’agit encore d’un des bienfaits de la coopération avec les Hauts-de-Seine. Ce projet d’établissement interdépartemental nécessite un important investissement. Nous travaillons depuis quelques années à ce projet d’accueil de personnes souffrant d’un lourd handicap psychique ou d’autisme, auxquels il est aujourd’hui difficile d’apporter une réponse dans le département. Cette plateforme offrira 158 places réparties en 50 places de foyer d’accueil médicalisé (F.A.M.) dédiées aux personnes en situation de handicap psychique, 66 places de F.A.M. dédiées aux personnes présentant des troubles du spectre de l’autisme, 42 places en S.A.M.S.A.H. (deux antennes dans les Yvelines et deux antennes dans les Hauts-de-Seine, ouvertes depuis le mois de décembre 2018) et deux pôles de compétences et de prestations externalisées, ouverts depuis le mois de janvier 2019. Cette plateforme sera portée par la Fondation des Amis de l’Atelier et implantée à Bécheville aux Mureaux sur une parcelle foncière acquise en 2018 auprès de l’hôpital de Meulan-les Mureaux par l’E.P.F.I.F. Ce foncier sera mis à disposition des Amis de l’Atelier par un bail emphytéotique de 28 ans, au terme duquel le Département redeviendra propriétaire de l’ensemble du site. Les travaux sont prêts à démarrer et l’ouverture de la plateforme est prévue pour la fin de l’année 2020.

Le coût total du projet est de 38 millions d’euros, dont 9 millions d’euros d’acquisition foncière par le Département et 22 millions d’euros de travaux répartis entre les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Ils s’engagent à verser à parts égales une subvention d’investissement d’un montant de 20,4 millions d’euros à la Fondation des Amis de l’Atelier. Cette subvention sera transférable, c’est-à-dire déduite du prix de journée des résidents yvelinois et altoséquanais. Actuellement, le prix moyen d’une journée dans un F.A.M. est de 175 euros : il sera donc de 145 euros uniquement pour les résidents yvelinois et altoséquanais.

Il vous est proposé aujourd’hui de verser pour 2019, afin de démarrer les travaux, une partie de la subvention, à savoir 9,7 millions d’euros répartis de façon égale entre les deux Départements, soit environ 4,8 millions d’euros chacun.

Hélène BRIOIX-FEUCHET – La Commission a émis un avis favorable, et se réjouit de cette mesure. Nous sommes conscients qu’il reste encore des efforts à fournir, et nous sommes très fiers de pouvoir accueillir les Yvelinois sur notre territoire et d’éviter

aux familles que leur proche soit suivi et accueilli à l'étranger. Marie-Hélène AUBERT a défendu ce projet avec beaucoup de détermination.

M. LE PRÉSIDENT – La construction du F.A.M. n'empêchera pas l'envoi d'enfants et d'adultes à l'étranger, qui peut résulter de la volonté des familles. Ce projet devrait permettre aux familles yvelinoises qui souhaitent installer leur proche dans le département de pouvoir le faire. Il ne s'agit pas d'une assignation à résidence ou d'une sectorisation, mais d'une montée en capacité.

Marie-Hélène AUBERT – Nous sommes néanmoins plus enclins à favoriser l'accueil dans les Yvelines qu'en Belgique, qui nous coûte beaucoup plus cher.

M. LE PRÉSIDENT – J'avais eu l'occasion de rencontrer une famille qui préférait la prise en charge proposée en Belgique.

Les F.A.M., qui sont un des plus anciens produits de la coopération de nos deux départements, ont fait des petits. Dans le cadre du F.S.2.I., les autres départements envisagent également de créer des établissements interdépartementaux. Cette manière de développer l'interdépartementalité montre les bienfaits de la décentralisation. Le raisonnement doit être institutionnel : quelle est la meilleure manière d'allouer nos rares ressources ? L'allocation des ressources est maximisée lorsque l'on se situe à l'échelle départementale. Depuis le début de ce mandat, nous nous apercevons bien que malgré l'annonce de la fin des Départements par le Premier Ministre, l'échelon départemental est particulièrement pertinent sur un certain nombre de dossiers (handicap, recherche et développement, enseignement supérieur et bientôt d'infrastructure).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-5901 est adoptée à l'unanimité.*

### ***Travaux de restructuration et extension de la Gendarmerie de Mantes-La-Jolie***

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération est aussi l'histoire d'une fertilisation croisée. La Direction de la gendarmerie a arrêté un programme et a vu ce qu'il était nécessaire de réaliser dans la gendarmerie de Mantes-la-Jolie, à savoir un important travail de réhabilitation et de restructuration. Afin de réaliser une extension de la gendarmerie, celle-ci a besoin de davantage de terrain que ne le permet l'assiette foncière aujourd'hui. Un terrain est disponible à proximité immédiate de la

gendarmerie. Cette extension n'empêchera pas la ville de réaliser son équipement d'école maternelle sur le fonds de la parcelle. Le montant de cette opération est de 15,7 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous invite à adopter la version modifiée qui vous a été envoyée par mail.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-5910 est adoptée à l'unanimité.*

***Programme PRIOR'YVELINES : Adoption de la convention PRIOR de la commune de Chanteloup-les-Vignes***

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Les principes de P.R.I.O.R. traduisent la volonté du Département de se positionner comme un partenaire opérationnel et financier auprès des collectivités qui s'engagent dans une dynamique de construction soutenue et diversifiée et dans des projets de rénovation urbaine. Le processus se décline en trois phases : une phase d'appel d'offres et de sélection des candidatures, une phase d'analyse préopérationnelle du projet de développement résidentiel (avec le recours à une A.M.O.), et une phase d'animation de la convention marquant le début d'un partenariat de 5 ans. Le Comité de pilotage est composé de 7 élus départementaux et présidé par le Président du Conseil départemental. 100 millions d'euros sont engagés, avec un plan d'amorce en 2017 de 45 millions d'euros et une géographie d'intervention plus étendue que celle de l'État.

La candidature de la commune de Chanteloup-les-Vignes a été retenue et l'action du Département aux côtés de l'A.N.R.U. se déclinera sur plusieurs axes :

- la création d'une cité éducative, inscrivant le groupe scolaire et le collège au sein d'une même entité, au service d'un projet pédagogique partagé entre la Commune et le Département ;
- la définition d'un programme de développement résidentiel diversifié, avec des produits innovants collant au plus près des besoins de parcours résidentiel et des caractéristiques du marché local (259 logements sociaux, locatifs intermédiaires et libres) ;
- la transformation d'une voirie départementale, la RD1, venant conforter les aménagements autour de la gare ;
- le soutien aux dernières résidentialisations d'immeubles et au remaillage du quartier ;

- la construction par le Département d'une maison médicale pour recréer une offre complète de services de santé.

Ce projet de convention P.R.I.O.R. décrit 6 opérations représentant un montant total de 9,8 millions d'euros sous forme de subvention, à laquelle viennent s'ajouter l'investissement propre du Département à hauteur de 7,4 millions d'euros et le plan d'amorce déjà octroyé pour ce quartier d'un montant de 1,15 million d'euros. Au total, le Département contribue à hauteur de 18,4 millions d'euros (42,5 % du projet de rénovation urbaine) et devient le premier financeur devant l'A.N.R.U.

M. LE PRÉSIDENT – J'invite Catherine ARENOU à sortir et à ne pas participer aux débats, en application des nouvelles règles de délibération sur ce type de décision.

*Catherine ARENOU quitte la séance.*

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Je remercie le Département. Les collectivités en relation avec l'A.N.R.U. constatent depuis plusieurs mois de grandes difficultés, notamment sur la compréhension de ce que l'A.N.R.U. essaie de leur faire croire. C'est une situation vécue par la collectivité de Plaisir. Nous participons depuis de nombreux mois à de multiples réunions pour essayer de comprendre à quelle hauteur l'A.N.R.U. pourrait nous accompagner dans la démarche des « quartiers politique de la ville ». Les promesses ne reflètent pas la réalité de leurs possibilités financières. Deux cas de figure se posent :

- soit nous les suivons et nous essayons de les croire face aux grands enjeux d'accompagnement de nos quartiers en difficulté, en modifiant nos dossiers pour leur donner les grandes ambitions que l'A.N.R.U. réclame, au risque d'être particulièrement déçus ;
- soit nous modérons nos ambitions et ressentons une certaine culpabilité à le en tant qu' élu.

Nous nous inscrivons dans une démarche de cohésion et d'intelligence avec le bailleur unique qui intervient sur la collectivité (Résidences Yvelines Essonne) et avons défini un mode de fonctionnement commun qui permettra d'apporter des transformations du quartier respectueuses des habitants et d'être cohérents dans la capacité de l'A.N.R.U. à nous accompagner et à respecter les élus plutôt que de les rouler dans la farine.

M. LE PRÉSIDENT – A ma connaissance, le seul contrat signé avec l'A.N.R.U. est celui de Chanteloup-les-Vignes. Ce qui se passe à Plaisir se passe également à Trappes, aux Mureaux, à Mantes-la-Jolie... Est-ce un problème de méthodes, de décaissement ? Si les programmes A.N.R.U. n'ont pas été signés à la fin de l'année, nous devons prendre nos responsabilités. Nous ne pouvons pas nous arrêter au milieu du gué. Celles

et ceux dont le canton compte des quartiers sensibles savent que la moitié voire les deux tiers des réhabilitations nécessaires ont été réalisés. Certains habitants attendent depuis 5 ans ces rénovations et les maires leur répondent qu'ils attendent la signature de la convention A.N.R.U., qui n'arrive pas. Si ces conventions n'arrivent pas, il nous faudra décider d'une politique très volontariste. Nous ne pouvons pas développer une dynamique économique et continuer à voir les quartiers s'enfoncer. Les parties réhabilitées vont se dégrader par contagion, faute d'avoir pu réhabiliter les autres. Ces travaux sont très coûteux et nous n'avons pas aujourd'hui la capacité financière de le faire sauf à recourir à l'endettement. Cette position au milieu du gué est mortifère et dramatique pour l'action publique. Après de multiples annonces sans suite, comment nos concitoyens peuvent-ils encore croire en la parole publique ?

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-5899 est adoptée à l'unanimité. Catherine ARENOU ne participe pas au vote.*

*Catherine ARENOU revient en séance.*

### ***Aménagement d'une PMI et de locaux tertiaires au 5, avenue de la Division Leclerc à Aubergenville***

Elodie SORNAY, *rapporteur* – Il s'agit de réhabiliter les locaux du bâtiment situé au 5, avenue de la Division Leclerc à Aubergenville afin d'y aménager une P.M.I. d'une surface de 530 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un plateau tertiaire de 216 m<sup>2</sup>. La future P.M.I. remplacera la P.M.I. actuelle, en location. La livraison est prévue pour le mois de janvier 2021 (8 mois de travaux) et l'opération globale est estimée à un montant prévisionnel de 2,9 millions d'euros TTC (dont 2M€ pour la P.M.I.).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-5913 est adoptée à l'unanimité.*

### ***Approbation de l'avant-projet relatif à la requalification de la RD 190 entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine avec insertion d'un transport en commun en site propre en zone urbaine et autorisation de lancer l'enquête publique unique***

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le Conseil départemental avait voté en décembre 2017 le principe de porter à considération ce projet de transport en commun

en site propre sur l'axe de la R.D. 190 entre Triel-sur-Seine et le Pont de Poissy. La concertation a été lancée et nous avons tenu compte d'un certain nombre d'éléments portés par les différentes personnes qui ont participé aux réunions ou consigné leurs observations dans les documents. Il vous est demandé aujourd'hui d'adopter le projet tel qu'il est afin de pouvoir engager une enquête publique suivie d'une D.U.P. et il faut l'espérer d'un commencement des travaux en 2021 et d'un achèvement en 2023, concomitant avec l'arrivée d'Éole voire du Tram 13. Tout cela permettra d'avoir un réseau de transports en commun très organisé autour de Poissy. Ce secteur continue à développer le logement et il est nécessaire de donner aux familles des conditions de déplacement sereines. L'effondrement du mur de la prison de Poissy a engendré la coupure de l'avenue des Ursulines dans la ville : la traversée de Poissy en est fortement compliquée. Si nous réussissons à développer des transports en commun fiables et de bonne qualité en partenariat avec GPS&O et Ile-de-France Mobilités, cela fera autant de voitures en moins sur les routes.

M. LE PRÉSIDENT – La ville de Poissy connaît un développement économique accéléré et a reçu deux excellentes nouvelles au cours de ces derniers mois, notamment l'arrivée de 3 500 collaborateurs de P.S.A. sur le site, car l'usine a été confortée par le choix de fabrication du futur S.U.V. Opel. Les questions de circulation vont s'aggraver dans ce secteur déjà saturé, et il est nécessaire de multiplier les infrastructures de transport en commun. L'usage de la voiture doit être limité. Sans une infrastructure de bouclage de la Francilienne, la situation restera extrêmement périlleuse. Poissy est le 3<sup>ème</sup> pôle d'emploi des Yvelines, après Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy-Villacoublay.

Hélène BRIOIX-FEUCHET – Je remercie l'assemblée et Jean-François RAYNAL, car nous parlons de ce projet depuis de nombreuses années. Pour les habitants du nord du canton de Verneuil-sur-Seine et notamment de Triel-sur-Seine qui empruntent la ligne J qui connaît de nombreuses difficultés, la possibilité de rejoindre Poissy par des transports en commun plus fluides est une réelle avancée.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-5873 est adoptée à l'unanimité.*

***Travaux de réfection des espaces extérieurs et création d'un préau et d'un pôle vie scolaire au collège Lamartine à Houilles : augmentation du coût de l'opération***

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver une augmentation du coût de l'opération de réfection des espaces extérieurs du collège Lamartine à Houilles. Cette réévaluation résulte d'un diagnostic amiante complémentaire des réseaux extérieurs réalisé lors des études de maîtrise d'œuvre, qui a mis en évidence la présence d'amiante sur la totalité des réseaux enterrés dans la cour du collège. Sa non-détection lors des diagnostics initiaux s'explique par une évolution plus contraignante de la réglementation. Cela implique le traitement de la totalité des réseaux amiantés, mais également des travaux non prévus initialement (reprise de la voirie en totalité, des espaces verts et de l'éclairage et des équipements). Le montant de l'opération passe ainsi de 940 000 euros à 1,6 million d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Le Maire de Houilles n'a pas à sortir, s'agissant d'un équipement non municipal.

*La délibération 2-5912 est adoptée à l'unanimité.*

Alexandre JOLY - Je vous remercie.

***Avenant 2019 à la convention de partenariat GIP ACTIVITY'***

M. LE PRÉSIDENT – J'invite de nouveau Catherine ARENOU à sortir.

*Catherine ARENOU quitte la séance.*

Ghislain FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit de la convention de partenariat avec le G.I.P. Activity' qui a 4 ans et que nous avons créé avec les différents intervenants de l'emploi et de la formation afin de remettre sur le marché du travail les bénéficiaires du R.S.A. La délibération consiste à accorder au G.I.P. les moyens de fonctionner en vous proposant une participation de 7,1 millions d'euros (6,7 millions d'euros versés en trois fois et un avenant d'investissement de 400 000 euros). Le G.I.P. bénéficie d'autres crédits, notamment du Fonds Social Européen, dont certains d'entre nous ont apprécié le fonctionnement et la contribution accordée au département des Yvelines (plus de 17 millions d'euros par an pour une période de 5 ans).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-5917 est adoptée à l'unanimité. Catherine Arenou ne participe pas au vote.*

*Catherine ARENOU revient en séance.*

***Approbation de 8 contrats ruraux pour les communes de Aigremont, Bonnelles, Chavenay, Crespières, Millemont, Osmoy, Poigny-la-Forêt et Ponthévrard***

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Lors de ma dernière intervention, j'ai souligné le rôle essentiel du soutien départemental à l'investissement en équipement des communes, et j'ai à ce titre remercié l'assemblée au nom de tous les maires. Aujourd'hui, toujours en leur nom, je remercie ceux qui travaillent dans l'ombre à l'élaboration de ces contrats départementaux. Sur le terrain, ils aident, conseillent et permettent l'accès à ces subsides aux petites communes souvent démunies dans la constitution des dossiers nécessaires. Ils forment une très bonne équipe, efficace et sympathique.

Il est apparu pertinent de réaliser un point sur les aides attribuées par le Conseil départemental au cours de l'année 2018 : c'est l'objet du document remis sur table et qui présente le bilan d'activité de la 6<sup>ème</sup> commission relative aux « Départemental Equipement », Contrats ruraux, Plans d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants, Contrats Yvelines Territoire pour les intercommunalités. Ce document montre l'évolution dans le temps du nombre de contrats et d'opérations financées par le Département. Une carte du territoire présente la répartition des contrats et par thématiques. Je vous invite à l'examiner attentivement et remercie encore l'équipe.

Les contrats ruraux sont proposés aux communes de moins de 2 000 habitants par le Conseil départemental et la Région et sont étendus par le Conseil départemental aux communes de 1 000 à 2 000 et aux groupements de communes de moins de 3 000 habitants.

Je vous propose d'adopter un contrat rural et son extension départementale pour les communes suivantes :

- Aigremont : extension de la mairie et construction d'une salle polyvalente (148 000 euros pour le Département) ;

- Bonnelles : aménagement de l'avenue des Prés de la Croix (148 000 euros pour le Département) ;
- Chavenay : aménagement des jardins d'Adrienne et rénovation du terrain de football (122 421 euros pour le Département) ;
- Crespières : réaménagement du presbytère et de ses abords (148 000 euros pour le Département).

Il vous est également proposé d'adopter quatre contrats ruraux simples pour les communes de :

- Millemont : restauration de l'église, aménagement du parc communal, réfection de la toiture de la mairie et mise aux normes des accès à l'église, la mairie et le cimetière (111 000 euros pour le Département) ;
- Osmoy : reconstruction de locaux scolaires (103 235 euros pour le Département) ;
- Poigny-la-Forêt : réhabilitation de la mairie (111 000 euros pour le Département) ;
- Ponthévrard : mise aux normes de bâtiments publics : école, mairie et médiathèque (40 065 euros pour le Département).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

*La délibération 6-5894 est adoptée à l'unanimité.*

***Approbation d'un plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants pour la commune de Conflans-Sainte-Honorine***

M. LE PRESIDENT – J'invite Laurent BROSSE à quitter la séance.

*Laurent BROSSE quitte la séance.*

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Le Conseil départemental a adopté en décembre 2017 un plan 2018-2019 accordant aux 16 plus grandes communes des Yvelines, regroupant 42 % de la population du département et qui sont exclues du Départemental Equipement et Voirie, une aide exceptionnelle avec un taux d'intervention de 50 %, un plancher à 2 millions d'euros et un plafond à 5 millions d'euros.

La ville Conflans-Sainte-Honorine prévoit trois opérations : une réhabilitation du groupe scolaire de Chennevières, la reconstruction du centre de Loisirs des Grandes Terres et la réhabilitation de l'école élémentaire des Côtes Reverses. Le Département propose une intervention et un subventionnement de 2,5 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

*La délibération 6-5895 est adoptée à l'unanimité. Laurent Brosse ne participe pas au vote.*

*Laurent BROSSE revient en séance.*

***Approbation de 3 "Départemental Equipement" pour les communes de Fourqueux, Porcheville et Rocquencourt et adoption d'un avenant au Contrat Départemental pour la commune de Rambouillet***

Philippe BRILLAULT – Je demande à quitter la séance, dans la mesure où cette délibération concerne ma commune.

*Philippe BRILLAULT quitte la séance.*

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Le Départemental Equipement concerne les villes entre 2 000 et 25 000 habitants et propose un subventionnement à hauteur de 30 % et un plafond de 2 millions d'euros.

Il vous est proposé d'adopter un Départemental Equipement pour les communes suivantes :

- Fourqueux : extension du cimetière (262 200 euros pour le Département) ;
- Porcheville : construction d'un groupe scolaire, dans la perspective d'un accroissement de sa population (600 000 euros pour le Département) ;
- Rocquencourt : réhabilitation du Gymnase Pierre Curvat (600 000 euros pour le Département) ;

Il vous est également proposé d'adopter un avenant au Contrat Départemental pour la commune de Rambouillet. Il s'agit du remplacement d'une opération du contrat octroyé en 2014 (aménagement du local archives, plus complexe que prévu) par une autre opération, à savoir l'extension du musée rambolitrain (4 000 pièces de trains-jouets), qui ne peut actuellement accueillir que 29 personnes à la fois. L'extension proposée devrait permettre d'accroître la capacité d'accueil des visiteurs.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

*La délibération 6-5897 est adoptée à l'unanimité. Philippe Brillault ne participe pas au vote.*

*Philippe BRILLAULT revient en séance.*

***Rapprochement des directions de la commande publique des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines : mise à disposition partielle d'un agent du département des Hauts de Seine auprès du département des Yvelines***

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – Afin de franchir une nouvelle étape dans le rapprochement de nos deux départements et compte tenu de la réussite des enseignements de l'expérience de l'E.P.I., les Hauts-de-Seine et les Yvelines ont annoncé en juin 2018 une nouvelle étape de mutualisation de leurs deux administrations, avec le projet de création d'une Direction unique de la commande publique. Il est proposé la mise à disposition du directeur de la commande publique des Hauts-de-Seine auprès du Département des Yvelines, à hauteur de 50 % de son temps de travail. Cette mise à disposition sera formalisée par un arrêté du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et interviendra à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, date d'entrée en fonction du Directeur pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-5914 est adoptée à l'unanimité.*

Yves CABANA, Directeur général des services – Les Hauts-de-Seine et les Yvelines ont embauché conjointement un directeur adjoint.

***Mise en œuvre du compte personnel de formation au Département des Yvelines***

Guy MULLER, *rapporteur* – Dans le cadre de la formation du personnel, depuis 2017, le compte personnel d'activité a été étendu à la fonction publique. Il se compose du Compte d'Engagement Citoyen qui n'est pas concerné par cette délibération et du Compte Personnel de Formation (C.P.F.) que nous souhaitons mettre en œuvre par cette délibération. Le C.P.F. renforcera le droit à la formation tout au long de la carrière des agents. Il s'alimente de trois manières :

- Pour les agents à temps complet, de 24 heures par an jusqu'à un premier plafond de 120 heures, puis de 12 heures par an jusqu'à la limite de 150 heures, soit la possibilité de 3 semaines de formation tous les 5 ans ;
- Pour les agents de catégorie C non diplômés, 48 heures maximum par an dans la limite d'un plafond de 400 heures, soit la possibilité de 10 semaines de formation tous les 5 ans ;
- Des crédits d'heures supplémentaires sont également accordés aux agents dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir un risque d'inaptitude à l'exercice des fonctions, avec avis du médecin de prévention.

L'article 9 du décret n°2017-928 en date du 6 mai 2017 invite les employeurs publics à définir les modalités de financement du C.P.F.

Il vous est proposé de prendre en charge les frais pédagogiques ainsi que les frais annexes d'hébergement, de restauration et de déplacement pour les projets d'évolution professionnelle s'inscrivant dans les axes prioritaires suivants :

- Les projets de formation des agents non qualifiés en vue d'acquérir un socle de connaissances/compétences fondamentales;
- Les projets visant à prévenir une situation d'inaptitude ;
- Les actions de préparations aux concours et examens professionnels ;
- Les actions de formation ou accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ;

Pour les projets en dehors de ces axes, il vous est proposé de prendre en charge des frais pédagogiques dans la limite de 21 euros TTC de l'heure avec un plafond à 3 150 euros TTC par agent. Les frais annexes ne seraient pas remboursés.

Les demandes seront étudiées par la DRH quatre fois par an et le budget prévisionnel pour le C.P.F. est de 100 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-5915 est adoptée à l'unanimité.*

### ***Parrainage du Groupe Interarmées d'Hélicoptères et adhésion à l'association Villes Marraines***

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Cette délibération appuie le lien Armée-Nation et requiert l'unanimité des votes, s'agissant d'une question de défense. Le parrainage d'une unité militaire par une collectivité territoriale est un dispositif qui permet de créer un rapport privilégié entre la population de cette collectivité et une unité de combat. Par ce lien, la collectivité manifeste concrètement son soutien aux forces armées et aide à établir le lien entre l'armée et la Nation. Le parrainage d'une unité militaire est conditionné par l'adhésion à l'association des Villes Marraines. Cette association souhaite promouvoir l'esprit civique et particulièrement le développer auprès des jeunes. Année après année il contribue à l'enseignement de défense, ainsi qu'au devoir de mémoire qui s'inscrivent dans les missions pédagogiques dévolues à l'éducation nationale. La première étape consistait à solliciter, au préalable, l'accord du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre. Cette démarche a été faite par le président du Conseil Départemental dans une lettre datée du 22 Novembre 2018. L'État-Major de l'Armée de Terre a, par un courrier du 11 février 2019, donné un avis favorable à

cette requête, et proposé que le département des Yvelines parraine le Groupement Interarmées d'Hélicoptères (GIH) basé à Villacoublay.

Les missions du G.I.H. sont de plusieurs natures :

- La première mission opérationnelle du GIH a eu lieu à Rambouillet ;
- Le G.I.H. est le partenaire historique du G.I.G.N. situé à Versailles ;
- La plupart des entraînements de l'unité ont lieu dans les Yvelines ;
- En 2017, lors d'un vol d'entraînement, des photos ont été transmises au département à la suite des inondations, permettant une réorientation des moyens de secours ;
- De même lors de la récente fuite d'oléoduc ;
- Depuis 2017, le G.I.H. participe à tous les exercices d'envergure organisés par la préfecture, et a noué des liens particuliers avec le S.A.M.U. 78 et le S.D.I.S. 78.

Dans la mesure où le Conseil Départemental accepte ce parrainage, une cérémonie viendra officialiser cet accord.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-5916 est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – Cette demande sera unique, car nous ne pouvons pas multiplier les opérations de parrainage.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Je remercie l'assemblée de son vote. Nous essaierons d'associer les collégiens lors de visites-découvertes des métiers du G.I.H. et des métiers techniques liés aux hélicoptères. J'ai reçu l'engagement oral du Commandant.

M. LE PRESIDENT – J'ai fait déposer sur table un ouvrage sur la laïcité, qui est systématiquement distribué sous forme papier dans les collèges REP et REP+ et qui est accessible sur le site E.N.T.

Marie-Hélène AUBERT – Vous trouverez également sur table la plaquette de présentation des résultats des villes et villages fleuris des Yvelines. Une centaine de villes et villages yvelinois participent au concours, mais le Rambolitain et les communes rurales ne participent pas suffisamment. Un expert au sein de la Direction Environnement se met au service des communes souhaitant se lancer dans cette démarche. Une autre plaquette destinée aux élus et aux services des espaces verts

permet de faire découvrir les démarches de développement durable mises en place dans certaines villes,

M. LE PRESIDENT – Vous ont également été déposés sur table des documents relatifs à la rénovation énergétique concernant les villes et villages fleuris, je mentionnerai une initiative intéressante prise par la commune de Brueil-en-Vexin : le Conseil municipal invite la population à venir faire les plantations avec lui.

Marie-Hélène AUBERT – La végétalisation des villes par les habitants est très incitée, car elle permet de faire participer les habitants et de soulager les services techniques.

Alexandra ROSETTI – La rénovation énergétique est concernée par le nouveau programme d'intérêt général lancé avec l'A.N.A.H. Les élus devront être de vrais relais sur le terrain de cette action ambitieuse prévue de 2019 à 2023 et qui vise les copropriétés dans les quartiers politiques de la ville et les territoires ruraux, soit 70 000 logements. Les aides proposées sont très intéressantes, avec un budget annuel de 14,5 millions d'euros. Je serai le V.R.P. de cette nouvelle action.

Catherine ARENOU – La ville de Chanteloup-les-Vignes remercie le Conseil départemental de son implication dans sa rénovation urbaine. Ce département est le seul à investir autant dans cette politique. Je remercie également le Département des moyens donnés à l'agence d'insertion.

Laurent BROSSE – Je remercie également le Département de la délibération qui permettra à la ville de Conflans-Sainte-Honorine de réaliser les travaux prévus sur les établissements scolaires et périscolaires.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Je précise que la carte Pass Malin vous donne 15 % de réduction sur les activités.

La prochaine commission Permanente se tiendra le 24 mai 2019 et la prochaine séance plénière le 28 juin 2019.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.*

Le Secrétaire :

Nicolas DAINVILLE

Le Président :

Pierre BEDIER

**Communication des marchés notifiés entre le 11 Novembre 2018 et le 3 Mars 2019  
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental  
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Reconduction Nbre</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant mini Ht par période d'exécution</b>	<b>Montant maxi Ht par période d'exécution</b>	<b>Code postal</b>	<b>Nom du contractant</b>
2018-9012	Marché à bons de commande de fourniture d'articles de papeterie et d'emballages	27/12/2018	3	0,00	120 000,00	400 000,00	91813	INAPA France
2019-0099	Marché de mise à disposition temporaire de personnels qualifiés pour l'accompagnement éducatif des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance des Yvelines	29/01/2019	0	0,00	0,00	215 000,00	93210	SELECT TT
2018-9133	Marché de Maintenance SharePoint	30/11/2018	0	0,00	0,00	215 000,00	92150	capgemini
2019-0104	Suivi annuel floristique, hydrobiologique et physico-chimique des eaux des étangs de la Vieille Ferme et de La Galiotte et de la grève alluviale en bord de Seine (Parc du peuple de l'herbe)	18/02/2019	3	0,00	31 029,00	31 029,00	95310	HYDROSPHERE SARL

2018-9207	Marché subséquent n°08 relatif à l'évaluation opérationnelle des projets de Vélizy Villacoublay	10/01/2019	0	44 650,00	0,00	0,00	69003	ADEQUATION
2018-9092	VERSAILLES SATORY - Aménagement partiel du terrain des Marronniers - Parking et mail paysager	30/11/2018	0	274 392,40	0,00	0,00	78320	EUROVIA IDF
2018-9093	VERSAILLES SATORY - Aménagement partiel du terrain des Marronniers - Parking et mail paysager	30/11/2018	0	47 488,51	0,00	0,00	78440	LOISELEUR IDF
2018-9161	Marché relatif à la fabrication, la location, l'installation, l'entretien et le stockage de signalétique évènementielle	15/01/2019	3	0,00	0,00	220 000,00	34070	EYES UP
2019-17	RD 121 - Voie Nouvelle à Sartrouville et Montesson - Sud A14 - Barreau G7/G8 - Terrassement, confortement et aménagement de voirie	28/02/2019	0	9 399 003,38	0,00	0,00	95330	VINCI CONSTRUCTION
2019-48	BUC - Lycée franco-allemand - Mise en œuvre de bâtiments modulaires provisoires - Marché de substitution	31/01/2019	0	7 447 516,00	0,00	0,00	78680	EIFFAGE Construction

2018-8877	TRIEL SUR SEINE - Collège Les Chatelaines - Etanchéité des toitures terrasses et mise en accessibilité du site avec création d'un ascenseur - Lot 3 "Bardage de façade"	25/11/2018	0	112 834,96	0,00	0,00	95100	SOMEN
2019-9017	Prestations de topographie	02/01/2019	3	0,00	60 000,00	300 000,00	14760	GEODIS
2018-9162	RD 7 et 11 - BAILLY et FONTENAY LE FLEURY - Modernisation de 2 bassins d'eaux pluviales	25/01/2019	0	356 075,56	0,00	0,00	77460	VALERIAN
2019-0208	Revue de presse numérique quotidienne au moyen d'une veille médiatique tous supports	28/02/2019	2	0,00	0,00	70 000,00	92046	KANTAR

**Conseil départemental du 29 mars 2019**  
**LISTE DES AVENANTS NOTIFIES**  
**(du 11 novembre 2018 et le 3 mars 2019)**

N° de marché Contractant	Objet du marché	Numéro de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2017-0523 ATLANTE CONSTRUCTION	SAINT GERMAIN EN LAYE Gendarmerie Travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements de fonction et du 1er étage de la caserne Lot n° 2 - Isolation thermique extérieure, façade, second œuvre	1	30/11/2018	48 195,57	375 244,81	375 244,81	423 440,38 €	12,84%
2018-0014 SRG	SARTROUVILLE Travaux d'aménagement d'un plateau en rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier 131-133 avenue du Général de Gaulle Lot n° 2 - Maçonnerie et corps d'états intérieurs	2	14/12/2018	10 545,25	298 900,00	303 923,51	314 468,76 €	5,21%
2018-0756 ETANCHEITE DU NORD	CHANTELOUP LES VIGNES Collège Magellan Travaux de réfection des étanchéités, de la cour haute et des sanitaires élèves. Mise aux normes accessibilité Lot n° 3 - Etanchéité et isolation toitures terrasses	1	20/12/2018	-17 910,00	315 151,00	315 151,00	297 241,00 €	-5,68%

2017-0040 BTP CONSULTANTS	SARTROUVILLE Travaux d'aménagement d'un plateau en rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier Contrôle Technique	1	20/12/2018	600,00	4 400,00	4 400,00	5 000,00 €	13,64%
2016-1068 SRG	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Travaux de réfection de la chaufferie, restructuration des salles de sciences et remplacement des menuiseries et occultations Lot n°1 - Installation de chantier, curage, démolition, maçonnerie, carrelage	1	21/12/2018	1 400,00	42 088,53	42 088,53	43 488,53 €	3,33%
2018-765 GED - AGE GODEFROY	VELIZY Collège Maryse Bastié Travaux de réfection des courants faibles Lot n° 3	1	29/01/2019	23 787,78	246 349,54	246 349,54	270 137,32 €	9,66%
2018-764 GED - AGE GODEFROY	TRAPPES Collège Courbet Travaux de réfection des courants faibles Lot n° 2	1	29/01/2019	18 017,60	278 730,92	278 730,92	296 748,52 €	6,46%
2014-590 CBC - EPICURIA	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Restructuration et extension Mission de conception réalisation	8	10/01/2019	191 304,84	45 160 667,00	45 974 544,00	46 165 848,84 €	2,23%
2016-1070 CREALABO	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Réfection de la chaufferie, restructuration des salles de science et remplacement des menuiseries et	1	10/01/2019	1 025,15	33 549,55	33 549,55	34 574,70 €	3,06%

	occultations Lot n° 4 - Paillasse							
2018-0547 DA COSTA DECO	MANTES LA JOLIE Collège Jules Ferry Travaux de restructuration des sanitaires, création d'un auvent et traitement de l'accessibilité PMR Lot n° 1 - Gros œuvre, second œuvre et électricité	2	29/01/2019	-2 800,00	353 029,99	354 429,99	351 629,99 €	-0,40%
2018-0547 DA COSTA DECO	MANTES LA JOLIE Collège Jules Ferry Travaux de restructuration des sanitaires, création d'un auvent et traitement de l'accessibilité PMR Lot n° 1 - Gros œuvre, second œuvre et électricité	3	29/01/2019	13 433,96	353 029,99	351 629,99	365 063,95 €	3,41%
2017-782 ATRIUM ARCHITECTURE 95	TRIEL SUR SEINE Collège Les Châtelaines Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses, mise en accessibilité du site avec création d'un ascenseur Mission de maîtrise d'œuvre	1	29/01/2019	11 890,00	73 080,00	73 080,00	84 970,00 €	16,27%
2017-1450 ATLANTE CONSTRUCTION	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International 21-23-23 bis rue du Fer à Cheval Construction de 8 logements de fonction Lot n° 1 - Tous corps d'état (TCE)	1	30/01/2019	7 500,00	1 579 995,44	1 579 995,44	1 587 495,44 €	0,47%

2018-739 BRUYNZEEL RANGEMENTS	SAINT GERMAIN EN LAYE Musée Maurice Denis Travaux d'aménagement des réserves Rue TEMARA Lot unique - Mobiliers de rangement	1	29/01/2019	11 671,00	164 616,20	164 616,20	176 287,20 €	7,09%
2015-358 ATLANTE CONSTRUCTION	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 3 - Gros œuvre étendu	3	20/12/2018	862,50	807 609,91	949 528,55	950 391,05 €	17,68%
2015-361 SISAP AMENAGEMENT	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 6 - second œuvre étendu	3	20/12/2018	5 243,30	699 216,34	785 953,59	791 196,89 €	13,15%
2015-360 SPAL	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 5 - Menuiseries extérieures, serrurerie	1	07/01/2019	79 461,08	932 118,00	932 118,00	1 011 579,08 €	8,52%
2016-82 ATELIER BOIS & CIE	MAGNANVILLE Collège George Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 2 - Charpente, couverture	2	13/02/2019	11 775,00	246 812,00	263 812,00	275 587,00 €	11,66%
2016-81 ATLANTE CONSTRUCTION	MAGNANVILLE Collège George Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 1 - Installation de chantier, terrassement, démolition, gros- œuvre, VRD	1	14/02/2019	195 025,19	1 272 142,77	1 272 142,77	1 467 167,96 €	15,33%

2016-92 DDM77	MAGNANVILLE Collège George Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 12 - Désamiantage	2	15/02/2019	8 930,02	306 908,00	350 055,00	358 985,02 €	16,97%
2016-89 LANEF PRO	MAGNANVILLE Collège George Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 9 - Equipements de cuisine	2	13/02/2019	4 861,25	223 440,63	235 926,76	240 788,01 €	7,76%
2016-85 SISAP AMENAGEMENT	MAGNANVILLE Collège George Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 5 - Cloisons, doublages, faux- plafonds, peinture	1	15/02/2019	61 385,14	234 149,02	234 149,02	295 534,16 €	26,22%
2016-87 GOUGEON	MAGNANVILLE Collège George Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n°7 - Plomberie, chauffage, ventilation	1	13/02/2019	26 275,00	276 157,00	276 157,00	302 432,00 €	9,51%
2018-546 ERIONE	MANTES LA JOLIE Collège Jules Ferry Travaux de restructuration des sanitaires, création d'un auvent et traitement de l'accessibilité PMR Lot n° 2 - Plomberie et CVC	1	15/02/2019	1 357,75	25 616,50	25 616,50	26 974,25 €	5,30%
2018-547 DA COSTA DECO	MANTES LA JOLIE Collège Jules Ferry Travaux de restructuration des sanitaires, création d'un auvent et traitement de l'accessibilité PMR Lot n° 1 - Gros œuvre, second œuvre et électricité	4	15/02/2019	-15 000,00	353 029,99	365 063,95	350 063,95 €	-0,84%

2011-34 DEKRA	MAGNANVILLE Collège George Sand Restructuration du collège Lot n° 1 - Contrôle technique	2	15/02/2019	2 957,00	14 220,00	16 710,00	19 667,00 €	38,31%
2017-0217	Marché relatif au routage et au colisage de documents d'information et de communication	1	13/02/2019	18 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	88 000,00 €	12,86%

## SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	<b>1</b>
<i>ADOPTION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES N° 986 DU 21 DECEMBRE 2018 ET N° 987 DU 25 JANVIER 2019</i>	<b>2</b>
<i>REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT GERONTOLOGIQUE (C.H.A.G.) DE PACY-SUR-EURE</i>	<b>2</b>
<i>APPROBATION D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION "CAMPUS D'INNOVATION MINES PARISTECH" A VERSAILLES SATORY</i>	<b>2</b>
<i>MISE EN PLACE ET GESTION D'UN DISPOSITIF CARTE COLLEGIEN MULTISERVICES HAUTS-DE-SEINE/YVELINES. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES</i>	<b>6</b>
<i>TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT S EN LEARNING CENTER A L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</i>	<b>7</b>
<i>MISE EN ŒUVRE DE LA PLATEFORME INTERDEPARTEMENTALE 78-92 SUR LE SITE DE BECHEVILLE</i>	<b>8</b>
<i>TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA GENDARMERIE DE MANTES-LA-JOLIE</i>	<b>9</b>
<i>PROGRAMME PRIOR YVELINES : ADOPTION DE LA CONVENTION PRIOR DE LA COMMUNE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES</i>	<b>10</b>
<i>AMENAGEMENT D'UNE PMI ET DE LOCAUX TERTIAIRES AU 5, AVENUE DE LA DIVISION LECLERC A AUBERGENVILLE</i>	<b>12</b>
<i>APPROBATION DE L'AVANT-PROJET RELATIF A LA REQUALIFICATION DE LA RD 190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE EN ZONE URBAINE ET AUTORISATION DE LANCER L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE</i>	<b>12</b>
<i>TRAVAUX DE REFECTION DES ESPACES EXTERIEURS ET CREATION D'UN PREAU ET D'UN POLE VIE SCOLAIRE AU COLLEGE LAMARTINE A HOUILLES : AUGMENTATION DU COUT DE L'OPERATION</i>	<b>14</b>
<i>AVENANT 2019 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT GIP ACTIVITY'</i>	<b>14</b>
<i>APPROBATION DE 8 CONTRATS RURAUX POUR LES COMMUNES DE AIGREMONT, BONNELLES, CHAVENAY, CRESPIERES, MILLEMONT, OSMOY, POIGNY-LA-FORET ET PONTHEVRARD</i>	<b>15</b>
<i>APPROBATION D'UN PLAN D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE PLUS DE 25 000 HABITANTS POUR LA COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE</i>	<b>16</b>

<i>APPROBATION DE 3 "DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT" POUR LES COMMUNES DE FOURQUEUX, PORCHEVILLE ET ROCQUENCOURT ET ADOPTION D'UN AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR LA COMMUNE DE RAMBOUILLET</i>	<b>17</b>
<i>RAPPROCHEMENT DES DIRECTIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE DES DEPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES : MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DU DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE AUPRES DU DEPARTEMENT DES YVELINES</i>	<b>18</b>
<i>MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION AU DEPARTEMENT DES YVELINES</i>	<b>18</b>
<i>PARRAINAGE DU GROUPE INTERARMEES D'HELICOPTERES ET ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES MARRAINES</i>	<b>19</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>31</b>